



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 117735

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les conséquences de la réforme du « 1 % Logement » sur le financement du logement social. Le projet de décret envisage la reconduction du prélèvement sur les fonds du « 1 % Logement » pour trois années supplémentaires. Une telle ponction viendrait réaffirmer le désengagement de l'État dans le financement du logement social, d'autant que ce prélèvement se substituerait à des prêts qui permettaient la reconstitution progressive des ressources du « 1 % Logement ». Le « 1 % Logement » n'est pas un impôt ou une cotisation sociale destinée à financer des dépenses publiques. Ce point a été confirmé début 2011 par le Conseil constitutionnel, en réponse à une question prioritaire de constitutionnalité, posant ainsi le problème de la légalité des prélèvements de l'État. Alors que le financement du logement social a subi une baisse drastique de 30 % de la dotation de l'État en Bretagne en 2011, il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin que perdure l'engagement de l'État dans le financement du logement social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117735

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9717

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)